

ÉLÉMENTS CLÉS

Plan d'approvisionnement 2023-2032 phase 2

2024-03-18
DOSSIER R-4210-2022 PHASE 2
HQD-4, DOCUMENT 1



Statut sur le traitement du Plan d'approvisionnement 2023-2032



Décision rendue sur la phase 1

- Préviation de la demande
- Solde du bloc réservé pour les clients Chaînes de blocs
- Tarif de développement économique
- Coûts évités
- Réseaux autonomes



Phase 2

Stratégie pour assurer l'équilibre des bilans

- Prise en compte de l'évolution depuis la phase 1, en particulier en lien avec la prévision de la demande et l'efficacité énergétique
- Stratégie d'approvisionnement diversifiée

Évolution liée à la demande

Depuis le Plan d'approvisionnement 2023-2032

- **Évolution de la prévision de la demande à l'horizon 2032 en phase avec les engagements gouvernementaux en matière de décarbonation tels que :**
 - › Le renforcement de la norme Véhicules zéro émission (VZE)
 - › La décarbonation des procédés industriels
- **Hausse de la demande des secteurs prioritaires de développement économique**
- **Prise en compte d'une offre pour atténuer l'impact des véhicules électriques à la pointe**
- **Rehaussement de la planification des interventions en efficacité énergétique à l'horizon 2032**

Stratégie diversifiée pour équilibrer les bilans

Pour assurer l'équilibre des bilans sur l'horizon du Plan, une stratégie faisant appel à divers leviers est planifiée

Moyens prévus

- Rehaussement de la contribution maximale des marchés de court terme en puissance à 1 500 MW, à partir de 2024
- Maintien de l'approvisionnement à l'échéance des contrats éoliens, de biomasse et de petites centrales hydrauliques, à partir de 2026
- Acquisition de nouveaux approvisionnements
 - › Lancement d'appels d'offres de court et long termes en 2024 et/ou 2025 pour une contribution à partir de 2027

En conclusion

- **Une stratégie diversifiée à la hauteur des défis d'un Québec décarboné et prospère**
- **Des bilans équilibrés bien que serrés, avec le recours à l'ensemble des moyens à la disposition du Distributeur**



Merci !